

Fiche d'inscription ADMISSION HORS PARCOURSUP* 2025

* Sont concernés les candidats relevant de la **formation professionnelle continue** et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.
(Cf Art.12 de l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute).

Madame Monsieur

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

CP : Ville :

Tél (fixe) : Portable :

E-mail :

Sollicite mon admission hors Parcoursup au titre de la formation professionnelle continue à l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse pour la rentrée 2025.

Fait à : Le :

Signature :

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier

- Fiche d'inscription
- La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité
- Les photocopies des diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master, D.E....)
- La ou les attestation(s) employeur ou justificatifs à un régime de protection sociale justifiant d'une durée minimale de cotisation de trois ans au **02/04/2025**
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- L'autorisation de transmission des données (en page 6)
- Un chèque de 80 euros (avec nom, prénom du candidat au dos) en règlement de l'étude du dossier, à l'ordre de : IFILM Inscription FPC (frais non remboursables en cas de désistement)

Date limite de l'inscription : 2 AVRIL 2025, cachet de la poste faisant foi.

- AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE AUX DOSSIERS INCOMPLETS -



Nous vous rappelons qu'il sera impératif, le jour de la rentrée, d'être à jour des vaccinations obligatoires pour la formation (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B et de présenter un certificat précisant que vous avez subi un test tuberculitique) et d'être en mesure de fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir liste des médecins agréés sur le site de l'Agence Régionale de Santé www.ars.santé.fr)